

Le casse-tête de l'assainissement présenté en réunion publique



Bastien Debarpe, du service assainissement de l'Atrébatie, et le maire Christian Domart ont répondu aux questions des habitants.

Les habitants de la commune ont bénéficié en fin de semaine dernière d'une nouvelle réunion d'information sur l'assainissement. À cette occasion, le maire Christian Domart a rappelé que le conseil municipal a précédemment opté pour un zonage non collectif, sachant que « *la décision finale n'est pas encore prise* ». Ici comme ailleurs, dans cet épineux dossier, on fait en sorte d'avoir toutes les données en main pour se décider. À ce titre, l'intervention de M. Petit, du cabinet Sageti ingénierie, n'était pas superflue. Le professionnel a présenté les caractéristiques du village (répartition de l'habitat, caractéristiques des sols) et présenté des données chiffrées pour chaque solution (assainissement collectif ou individuel).

Si la décision d'opter pour l'assainissement non collectif se concrétise,

les types d'équipements varieraient d'une habitation à l'autre. « *Ce sont les sols et les contraintes parcellaires qui décident du type de filière à choisir. Or, dans la commune, on trouve à la fois des sols limoneux, crayeux, ou noyés...* », a indiqué M. Petit. Il a présenté les différents types d'assainissement et les coûts qu'ils représentent pour les particuliers. Bastien Debarpe a rappelé à ce sujet quelles sont les aides à solliciter auprès de l'Agence de l'eau et du Département, et l'aide que le SPANC (service public d'assainissement non collectif) peut apporter dans les différentes démarches administratives à effectuer.

D'un point de vue financier, il apparaît que la solution du non collectif serait la moins lourde pour les particuliers. La réflexion se poursuit en ce sens, jusqu'à la décision finale... ■ D. D.